



MONTIGNY INFOS

Mars 2015



Elections départementales

Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015 afin de renouveler l'intégralité des conseils départementaux.

À compter de ce scrutin, les « élections départementales » et les « conseils départementaux » remplacent les « élections cantonales » et les « conseils généraux », en vertu de la loi du 17 mai 2013.

Ces premières élections départementales se traduisent par un redécoupage électoral. Ainsi, l'ancien canton de Montigny-sur-Aube, tout comme celui de Baigneux-les-Juifs, de Laignes, de Aignay-le-Duc et de Recey-sur-Ource, intègrera le nouveau canton de Châtillon-sur-Seine qui passera ainsi de 28 à 107 communes.

Le bureau de vote sera ouvert les 22 et 29 mars de 8h à 18h



Informations pratiques

Conseil Municipal: la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le samedi 25 avril à 9h30.

Don du sang: lundi 4 mai à la salle des fêtes

Pertes de récoltes causées par les intempéries de 2013: les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes ainsi que le montant de ceux-ci peuvent être consultés en Mairie.

Déchetterie de Courban:

Veillez noter les nouveaux horaires du 1^{er} avril jusqu'au 30 septembre : lundi de 14h à 16h, mercredi de 10h à 12h, samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Prochains passages des camions d'outillages: jeudi 26 mars de 17h à 19h et samedi 4 avril de 9h à 12h.



Embellissement du village

Travaux d'embellissement: des demi-journées sont planifiées par voie d'affichage pour nettoyer et embellir certains points du village. Nous sollicitons toutes les bonnes volontés pour réaliser ces travaux collectifs qui sont encadrés par Janice Campbell. Toutes les initiatives individuelles sont les bienvenues

Maisons fleuries: comme annoncé dans le précédent Montigny Info, les habitants qui désirent participer au concours des Maisons Fleuries peuvent s'inscrire à la mairie et cela jusqu'au 15 Mai.



Gestion du cimetière

La procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon est engagée. Les tombes faisant l'objet d'une reprise sont indiquées en rouge sur le plan. Sur la liste figure les emplacements, le numéro des concessions, les propriétaires, les noms et dates des inhumations quand elles sont lisibles sur les tombes. Date d'affichage depuis le 25 février 2015 ; Procès-verbal de l'état d'abandon de chacune des tombes listées le 27 mars 2015 à 14 heures. Contact : le secrétariat de Mairie les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14 à 16h ou par téléphone au 03 80 93 52 98



Sortie à Langres

Samedi 18 Avril aura lieu une sortie à Langres et à Fayl-Billot. Au programme : visite de la ville fortifiée de Langres, dégustation de fromage et de vins du Montsaugeonnais, repas au Grand Hôtel de l'Europe de Langres, visite de la maison de la vannerie de Fayl-Billot.

Prix : 60€ comprenant le transport, les visites guidées, la dégustation, les repas (hors boisson).

Pour tout renseignement et inscription (jusqu'au 15 mars):

Madame Jocelyne Pianetti 03 80 93 52 32



MARCHE GOURMANDE

La marche gourmande organisée par les associations du canton aura lieu le dimanche 17 mai 2015 sur le secteur de Montigny ; bulletins d'inscription et affiches chez les commerçants, agences postales, mairies... Inscription jusqu'au 25 avril 2015.

CGCO (Cercle Généalogique de la Côte d'Or) :

Le CGCO (Cercle Généalogique de la Côte d'Or) a effectué le recensement de tous les soldats Côte-d'Oriens morts pendant la Guerre de 1914-1918. A ce titre, cette association a édité une brochure spécifique pour chaque commune de Côte d'Or imprimée par le Conseil Général.

Pour plus d'informations et si vous souhaitez acquérir cette brochure, renseignez-vous en mairie.



LES NOUVELLES DU PROJET DE PARC NATIONAL

Dans le prolongement de la consultation institutionnelle locale qui a donné lieu à 76.5% d'avis favorables, dont 46% avec recommandations, le dossier de prise en considération a été voté à 78% lors de l'assemblée générale du GIP du 11 février. Ce dossier a fait l'objet de corrections suite à cette AG et a été transmis aux instances nationales : le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) et le Comité Interministériel des Parcs Nationaux. Ces deux structures vont émettre un avis sur ce dossier. En fonction de ces avis et des résultats de la consultation institutionnelle qui s'est déroulée localement fin 2014, le Premier Ministre décidera au début de cet été s'il signe un arrêté de prise en considération.